

**Déclaration liminaire du SNUDI FO 63
Conseil départemental de formation
continue du Puy de Dôme du 3 juillet
2025**

Suppressions de classes, dotations catastrophiques, gel des salaires, poursuite des contre-réformes : la situation est explosive dans les écoles, les établissements, les services et les universités !

Alors que Macron et Bayrou en appellent à l'union nationale au nom de « l'effort de guerre », les salariés, les parents d'élèves et la jeunesse n'acceptent pas le budget de ce gouvernement illégitime. Ils veulent le bloquer. Dans de nombreux départements, les mobilisations, avec FO, ont conduit l'administration à annuler des fermetures, à lâcher des heures ou des postes...

Pour FO, les nouvelles priorités budgétaires ne doivent en aucun cas conduire à plus d'austérité pour des politiques aussi essentielles que l'enseignement, la santé, la sécurité sociale (qui fête ses 80 ans cette année), la solidarité ou les droits sociaux.

La ministre Borne voudrait que l'on applaudisse à l'annulation des 4 000 suppressions de postes d'enseignants. Comme l'an dernier, ces annonces viennent après la publication du nombre de postes aux concours qui ne seront pas augmentés. Comme l'an dernier, ce sont encore des postes supprimés dans le premier degré et, dans le second degré, encore des postes spoliés pour la réforme du « choc des savoirs » au détriment des disciplines.

Comme l'an dernier, cela annonce encore une rentrée dégradée. Comment se réjouir de la suppression de 470 postes dans le premier degré, alors que la situation dans les écoles explose ! Il faut des postes pour les remplaçants en nombre insuffisant dans le Puy de Dôme (2300 journées non remplacées) et non le non renouvellement de 40 contractuels.

Il faut des postes pour baisser les effectifs dans les classes. Il faut des postes spécialisés pour prendre en charge les élèves à besoin particulier ; et au lieu de cela, la ministre poursuit l'acte 2 de l'Ecole inclusive, le démantèlement des établissements sociaux et médico- sociaux. Cela se traduit par une vingtaine de fermetures de classes dans le Puy-de-Dôme. Inacceptable !

A l'ordre du jour de ce CDFC du 14 mars :

Concernant le projet de réforme de la formation initiale des enseignants, nous avons déjà exprimé notre total désaccord avec les attaques statutaires majeures qu'il comporte.

Pourtant des groupes de travail continuent de se tenir autour de la réforme dont le changement principal consiste en la passation du concours en fin de 3e année (au lieu de la 5e année). Les modifications des statuts de corps ainsi que les maquettes des concours ont été récemment présentées.

Cette « réforme » charrie de nombreuses attaques !

Un concours qui ne donne pas accès au statut de la Fonction publique. Les lauréats seront étudiants alternants de M1, « gratifiés » à 900 euros ! Ils seront cependant « nommés » dès leur M1 dans une académie avec des déménagements, un revenu de misère, une année non cotisée et non prise en compte dans l'avancement.

Un barrage supplémentaire post-concours puisque le passage de M1 en M2 pourra être interdit. Le concours ne donne donc pas de droit accès à la fonction publique, même pour être fonctionnaire stagiaire !

L'inégalité devant le concours de PE : création de licences spécifiques, dites PPPE, qui ne conduisent à aucun master mais qui dispensent de passer les épreuves d'admissibilité.

Des exigences de préparation qui ne peuvent que décourager (les 16 programmes d'histoire-géographie du CAPES à préparer en la seule année) !

Un « engagement » de quatre ans post-titularisation, alors même que, comme auparavant, l'État n'assure qu'une seule année de formation professionnelle initiale, lors de l'année de fonctionnaire stagiaire.

La formation professionnelle initiale, actuellement assurée en INSPÉ, pourrait être transférée à n'importe quelle structure, y compris privée, possibilité ouverte par la formule « organismes de formation ».

Ni réforme Belloubet-Retailleau, ni maintien de l'existant ! Abrogation de la masterisation !

L'existant, c'est la masterisation aggravée par la loi Blanquer (titularisation à Bac+6 avec une année de « stagiaire » à mi-temps ou temps-plein). Le ministère prétend résoudre le manque d'attractivité par le retour à un concours à Bac+3. Mais pourquoi fait-il le choix de ne pas titulariser les lauréats après une année de fonctionnaire stagiaire ?

Pourquoi crée-t-il une année de M1 de lauréat-étudiant sans statut et payé au lance-pierre, et qui ne donne pas accès de droit à l'année de fonctionnaire stagiaire en M2 ? Pourquoi créer cette année de M1 qui n'a aucune utilité du point de vue de la formation professionnelle puisque ceux déjà détenteurs d'un master en sont dispensés ? Parce que le gouvernement maintient la masterisation des concours !

Tout est fait pour détourner du concours, pour accroître encore la contractualisation !

Le SNUDI FO 63 maintient ses revendications :

Recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle et sous statut de fonctionnaire à plein temps.

Abrogation de la masterisation : suppression du barrage prévu entre M1 et M2 ; suppression de la condition de l'obtention d'un master pour être titularisé

Égalité devant le concours : la préparation du diplôme national de licence doit donner à tous accès aux mêmes épreuves de concours, quelle que soit la licence suivie

Prise en compte de l'année d'élève-fonctionnaire dans les droits à pension mais aussi dans la carrière

Même formation pour tous ! Aucun recul salarial et reprise de l'ancienneté pour tous ceux, public-privé, ayant une expérience professionnelle avant le concours

Suppression de l'engagement de quatre ans post titularisation

Abondement des dotations supplémentaires nécessaires pour assurer les préparations aux concours avant la licence.

Formation continue : Formations dans le cadre des 18h, formations spécifiques, formations modulaires

Lors du CSA ministériel de juillet 2023, le plan national de formation (PNF) a été mis au vote. Le SNUDI FO 63 par l'intermédiaire de sa fédération, la FNEC FP-FO a voté CONTRE.

Le SNUDI FO 63 revendique une formation continue choisie par les personnels. Alors que la formation est maintenant de plus en plus vécue comme une contrainte en inadéquation avec leurs besoins réels. De plus les personnels rejettent les formations hybrides. Ils n'acceptent pas d'être renvoyés à se former seuls, chez eux, en « auto-formation ».

Dans le plan national de formation et les plans académiques qui en découlent, les formations incluant des contenus disciplinaires sont presque inexistantes au profit de formations visant à accompagner les contre-réformes du ministère, rejetées par les personnels. Les stages sont maintenant bien souvent imposés, dans la logique de l'accompagnement PPCR, ou en lien avec les évaluations d'écoles et d'établissements, dispositifs rejetés par les personnels. Elles peuvent également être à destination de « publics désignés ».

Des formations sont de plus en plus proposées en dehors de tout temps réglementaire de service. Le SNUDI FO 63 s'oppose à cette possibilité et exige l'arrêt immédiat des formations en dehors du temps de service, notamment pendant les vacances scolaires. Les personnels n'en veulent pas ! Ce Plan National de Formation est un vecteur d'application des contre-réformes du ministère : plans densifiés maths/français, inclusion scolaire, harcèlement / laïcité, valeurs de la République, SNU, RH de proximité / management.

Ce sont avant tout des formations-formatages pour imposer les contre-réformes !

Le SNUDI FO 63 s'y oppose et réaffirme ses revendications : droit à une formation continue sur le temps de service, de qualité, sur des contenus choisis par les personnels, qui sont les mieux à même de connaître leurs besoins. Les recrutements nécessaires doivent être effectués pour que les remplacements puissent être assurés.

Formation initiale des directeurs d'école

Les dernières publications officielles confirment que l'évaluation spécifique des directeurs est distincte des rendez-vous de carrière. Celle-ci ne permet donc pas, contrairement à ceux-ci, une accélération de carrière. Pourtant, la mise en œuvre de cet entretien n'est pas sans rappeler celle des rendez-vous de carrière tant dans sa forme que dans son contenu.

Dans une situation où les contre-réformes successives et les suppressions de postes aboutissent à plus de territorialisation de l'École Publique et à la dégradation des conditions de travail de tous les personnels et notamment les directeurs, ceux-ci seraient évalués sur leurs compétences pédagogiques, leurs compétences relationnelles ou encore leurs compétences organisationnelles relatives au fonctionnement de l'école.

Alors que les directeurs, comme tous les autres enseignants, sont déjà évalués dans le cadre de leurs rendez-vous de carrière, quel est donc l'objectif de cette évaluation spécifique sinon de les maintenir sous pression ? D'accélérer la transformation des directeurs d'école en managers chargés de faire appliquer les contre-réformes ?

De les retirer, le cas échéant, de leur poste comme le permet le décret du 14 août 2023 ?

C'est d'ailleurs dans cette même logique que l'arrêté du 21 mars 2024 rajoute des thèmes dans la formation des directeurs. Comme le dénonçait le SNUDI-FO, la mise en œuvre de l'article 8 du décret du 14 août 2023, met en place une formation préalable à l'inscription sur la liste d'aptitude qui crée donc une condition supplémentaire pour pouvoir y être inscrit. Le tout sans préciser le cadre de cette formation.

Au moment où ces réformes sont rejetées par la grande majorité des personnels et des parents d'élèves, le ministère confirme sa volonté d'avancer pas à pas vers un statut de directeur, de transformer ceux-ci en contremaîtres dociles chargés de mettre en œuvre les contre-réformes et de les accabler de toujours plus de tâches !

Le SNUDI-FO maintient toutes ses revendications :

Le retrait de la loi Rilhac, du décret du 14 août 2023, de la circulaire du 20 mars 2024 mettant en œuvre l'évaluation des directeurs et de l'arrêté du 21 mars 2024 sur la formation des directeurs.

Une augmentation des quotités de décharges, d'une réelle revalorisation (100 points d'indice pour tous), aide administrative statutaire ainsi qu'un allègement des tâches.

Formation du Service départemental pour l'École Inclusive Le SNUDI FO 63 défend l'enseignement adapté et spécialisé.

Le 3 avril 2024, lors du Conseil Supérieur de l'Éducation, le ministère a présenté un projet de décret visant à intégrer les établissements et services médico-sociaux (ESMS) dans les écoles via des conventions cadres départementales. Cela impliquerait que les personnels des ESMS soutiennent les enseignants ou prennent en charge des élèves directement dans les établissements scolaires. Cependant, ce projet suscite des inquiétudes en raison du manque de personnel dans les ESMS, ce qui pourrait entraîner une dispersion des moyens disponibles. De plus, certains soins nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire ou des interventions d'urgence ne peuvent pas toujours être assurés en milieu scolaire.

Force Ouvrière était conviée au comité de suivi de l'École inclusive qui s'est tenu dernièrement, et ne s'était pas réuni depuis un an. Pendant deux heures, sous la houlette d'E. Borne et de Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, les intervenants se sont livrés à un satisfecit des politiques menées jusqu'à présent et ont détaillé les mesures à venir pour mettre en œuvre l'acte 2 de l'École inclusive.

Face à ces enjeux, la FNEC FP FO s'oppose au projet, soulignant l'impact négatif de l'inclusion systématique sur les personnels, les familles et les élèves concernés.

Le SNUDI FO 63 réaffirme ses revendications :

le maintien et la création immédiate de places nécessaires dans les établissements médico-sociaux à hauteur des besoins,

le rétablissement et la création de tous les postes, structures spécialisées et adaptées, le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finances créant les PAS

- un vrai statut de la Fonction Publique avec un vrai salaire pour les AESH et les AED et leur recrutement à hauteur des besoins, l'abandon des PIAL et des PAS.

Nous continuerons de porter les revendications en toute indépendance, de défendre les intérêts des agents face aux réformes gouvernementales.

Face à des projets néfastes, le SNUDI FO 63 opposera toujours ses revendications :

Abrogation de la réforme des retraites ! Retour à la retraite à 60 ans !

Stop à l'économie de guerre !

L'argent pour les services publics pas pour les armes !

Augmentation des salaires !

Abrogation du « choc des savoirs » et de toutes les contre-réformes !

Abandon de Parcoursup et du SNU !

Annulation de toutes les coupes budgétaires et des suppressions de postes !

Retrait du projet de réforme Guerini de destruction de la Fonction publique et des statuts !

Fonds publics à la seule École publique !

